



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la nature SFN
Amt für Wald und Natur WNA

Route du Mont Carmel 5, Case postale,
1762 Givisiez

T +41 26 305 23 43
www.fr.ch/sfn

2024-120. Constatation de la nature forestière sur le territoire de la commune de Châtillon, secteurs « Le Purgatoire », « L'Essert » et « Bois des Châtaigniers »

Le chef du Service des forêts et de la nature

Vu

La loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les forêts (LFo ; RS 921.0) ;

L'ordonnance du 30 novembre 1992 sur les forêts (Ofo ; RS 921.01) ;

La loi du 2 mars 1999 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN ; RSF 921.1) ;

Le règlement du 11 décembre 2001 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (RFCN ; RSF 921.11) ;

La délégation de compétence de signature de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) du 23 mai 2018 (art. 66 al. 2 LOCEA ; RSF 122.0.1) ;

L'ordonnance du 31 janvier 2022 fixant les émoluments du Service des forêts et de la nature (RSF 721.0.16) ;

Le code du 23 mai 1991 de procédure et de juridiction administrative (CPJA ; RSF 150.1) ;

Le dossier de l'affaire.

Considérant

En fait

Dans le cadre de la modification du PAL communal de Châtillon, la commune a fait dresser des plans de constatation de la nature forestière dans les secteurs « Le Purgatoire », « L'Essert » et « Bois des Châtaigniers ».

Sur les plans à l'échelle 1:500 dressés le 6 août 2024 par le bureau d'ingénieurs géomètres officiels Schütz & Péclard, à Domdidier, la forêt a été reportée selon les prescriptions légales précitées.

Conformément à l'article 22a LFCN, la mise à l'enquête publique a eu lieu par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 6 septembre au 7 octobre 2024. Elle n'a fait l'objet d'aucune opposition.

En droit

La compétence de la DIAF pour constater la nature forestière d'un bien-fonds est donnée par les articles 21ss LFCN. La présente décision est signée par le chef du Service des forêts et de la nature, qui a reçu pour ce faire une délégation générale de la part de la DIAF en ce sens, en date du 23 mai 2018.

A teneur de l'article 10 al. 2 let. a LFo, lors de l'édiction et de la révision des plans d'affectation, une constatation de la nature forestière doit être ordonnée là où les zones à bâtir confinent et confineront à la forêt.

Les nouveaux peuplements à l'extérieur de ces limites de forêts ne sont pas considérés comme forêt (art. 13 al. 2 LFo).

Par forêt, il faut entendre toutes les surfaces couvertes d'arbres ou d'arbustes forestiers à même d'exercer des fonctions forestières indépendamment de leur origine, de leur mode d'exploitation et de la mention au registre foncier (art. 2 al. 1 LFo).

Par ces motifs, Constate

1. Les biens-fonds situés sur le territoire de la commune Châtillon dans les secteurs « Le Purgatoire », « L'Essert » et « Bois des Châtaigniers » et portant la désignation de forêt, tels qu'ils figurent sur les plans à l'échelle 1:500 dressés le 6 août 2024 par le bureau d'ingénieurs géomètres officiels Schütz & Péclard, à Domdidier, sont considérés comme forêt.
2. Il est perçu un émolument de 250 francs par le Service des forêts et de la nature. Ce montant est débité du compte-courant de la commune de Châtillon auprès de l'Administration des finances.
3. La présente décision est communiquée :
 - a) dans sa version originale au Service des forêts et de la nature (SFN), avec un exemplaire du dossier d'enquête. A l'expiration du délai de recours, elle sera attestée « définitive et exécutoire », et conservée par le SFN ;
 - b) par les soins du SFN :
 - à la commune de Châtillon (une copie de la décision et un exemplaire du dossier d'enquête) ;
 - au Service des constructions et de l'aménagement (deux copies de la décision et deux exemplaires du dossier d'enquête) ;
 - au chef du 4^e arrondissement forestier (une copie de la décision et un exemplaire du dossier d'enquête) ;
 - à la comptabilité du SFN (une copie de la décision) ;
 - au bureau de géomètres (une copie de la décision et un exemplaire du dossier d'enquête) ;
 - c) une copie de la décision originale, attestée définitive et exécutoire, sera communiquée ultérieurement et par la voie électronique à l'arrondissement ainsi qu'au bureau de géomètres.

Voies de droit

La présente décision peut faire l'objet d'un recours adressé au Tribunal cantonal, rue des Augustins 3, case postale 630, 1701 Fribourg, dans les 30 jours dès sa notification (art. 79 al. 1 CPJA).

Givisiez, le 31 octobre 2024



Dominique Schaller
Chef de service

Définitive et exécutoire
Endgültig und vollstreckbar
Service des forêts et de la nature SFN
Amt für Wald und Natur WNA

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG



1.1/11. 10.12.2024

Constatation de la nature forestière

Le Purgatoire

Echelle au 1:500

Légende :

- Forêt
- Haie
- Limite de la forêt selon constatation du 1^{er} mai 2024

Coordonnées : 2'553'970 / 1'186'590

Romont, le 21.08.24

Service des forêts et de la nature
4ème arrondissement
Grand-Rue 15
Case postale 151
1680 Romont

L'ingénieur forestier du 4ème arrondissement :

Tél. : 026/305.95.30
e-mail : foret4@fr.ch

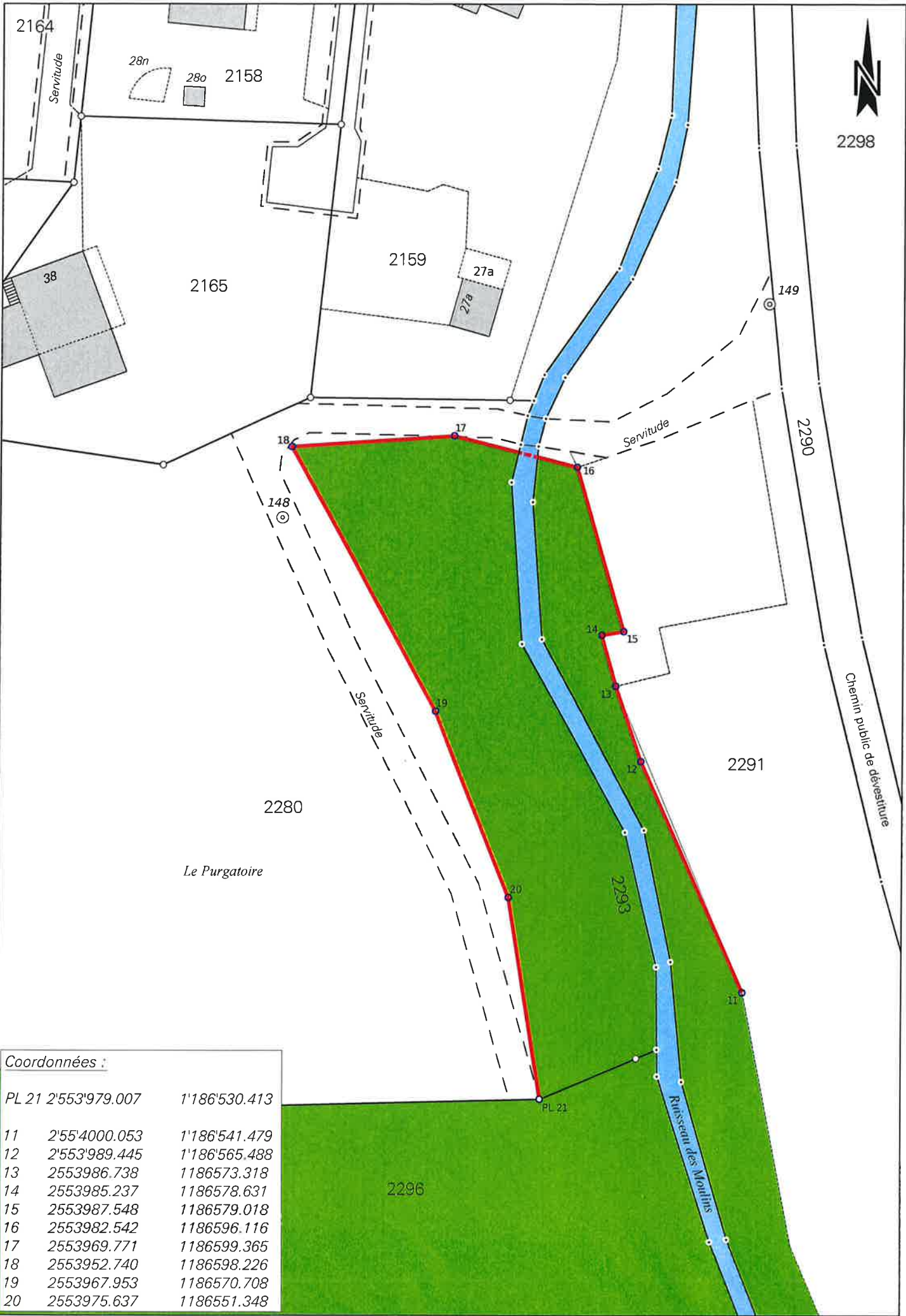
Domdidier, le 6 août 2024

S&P
Schütz & Péclard
ingénieurs géomètres

026 676 90 40 Rue du Château 5
info@spgeom.ch 1564 Domdidier

N. M.

Dossier N° 103'040



Constatation de la nature forestière

L'Essert

Echelle au 1:500

Légende :

- Forêt
- Haie
- Limite de la forêt selon constatation du 1^{er} mai 2024
- Limite de la forêt en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2015 (non-opposable)
- Limite de la forêt abrogée

Coordonnées : 2'553'540 / 1'186'860

Romont, le 21.08.24

Service des forêts et de la nature
4ème arrondissement
Grand-Rue 15
Case postale 151
1680 Romont

L'ingénieur forestier du 4ème arrondissement :

Tél. : 026/305.95.30
e-mail : foret4@fr.ch

Domdidier, le 6 août 2024

S&P
Schütz & Péclard
ingénieurs géomètres

026 676 90 40 Rue du Château 5
info@spgeom.ch 1564 Domdidier

N. Ky

Dossier N° 103'040



Constatacion de la nature forestière

Bois des Châtaigniers

Echelle au 1:500

Légende :



Forêt



Haie



Limite de la forêt selon constatation du 1^{er} mai 2024

Coordonnées : 2'553'360 / 1'186'810

Romont, le 21.08.24 

Service des forêts et de la nature
4ème arrondissement
Grand-Rue 15
Case postale 151
1680 Romont

L'ingénieur forestier du 4ème arrondissement :

Tél. : 026/305.95.30
e-mail : foret4@fr.ch

Domdidier, le 6 août 2024



Schütz & Péclard
ingénieurs géomètres

026 676 90 40 Rue du Château 5
info@spgeom.ch 1564 Domdidier



Dossier N° 103'040



Coordonnées :		
PL 3	2'553'212.843	1'186'796.990
PL 4	2'553'221.383	1'186'805.056
PL 7	2'553'203.201	1'186'797.141
PL 24	2'553'518.796	1'186'741.741
PL 25	2'553'527.142	1'186'746.741
PL 11	2'553'181.942	1'186'838.878
PL 12	2'553'177.653	1'186'829.601
PL 62	2'553'151.270	1'186'867.145
PL 287	2'553'192.272	1'186'810.350
PL 303	2'553'445.865	1'186'691.677
21	2'553'184.772	1'186'841.359
22	2'553'175.504	1'186'833.237
23	2'553'206.492	1'186'793.164
24	2'553'231.478	1'186'815.194
25	2'553'243.817	1'186'822.866
26	2'553'258.075	1'186'832.339
27	2'553'272.199	1'186'839.944
28	2'553'286.061	1'186'846.230
29	2'553'295.753	1'186'852.751
30	2'553'303.322	1'186'859.666
31	2'553'308.935	1'186'847.905
32	2'553'318.469	1'186'839.020
33	2'553'325.324	1'186'835.784
34	2'553'337.296	1'186'832.646
35	2'553'370.831	1'186'827.297
36	2'553'406.762	1'186'819.489
37	2'553'425.805	1'186'811.110
38	2'553'452.040	1'186'802.270
39	2'553'464.062	1'186'798.667
40	2'553'476.154	1'186'791.819
41	2'553'495.315	1'186'776.567
42	2'553'518.731	1'186'760.908
43	2'553'526.561	1'186'748.911

